

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

---

## **Direction de la sécurité de l'aviation civile**

### **Décision du 11 juillet 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est**

NOR : TREA2419631S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

#### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 2 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre IV ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord Est,

## **Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est mentionnées dans la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.

Délégation lui est notamment donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

### **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de l'adjoint au directeur, chargé des affaires techniques, mentionnées dans les articles 3, 4 et 5 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, chargé des affaires techniques.

### **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées à l'article 5 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à Mme Delphine Follenius, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

### **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- M. Alexis Clinet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aéroports et navigation aérienne » ;
- M. Jean-Marie Landes, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aéroports » ;
- Mme Marie-Elisabeth Schmitt, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « navigation aérienne ».

## **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- Daniel Lett, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aviation générale » ;
- M. Adrien Danze, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aéronefs et travail Aérien » ;
- M. Denis Bergé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Nicolas Fernandez, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- Mme Isabelle Morvan, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance ;
- M. Cyril Ploton, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Jean-Louis Simon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Luc Martini, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « personnels navigants » ;
- M. Claude-Emmanuel Durand, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Pierre-Gilles Hackenheimer, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- Mme Manuela Hery-Mornet, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance ;
- M. Philippe Koehler, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance
- M. Frédéric Weis, assistant d'administration de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Arnaud Pedron, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance.

## **Article 6**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- Mme Karin Mahieux, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division « sûreté » ;

- M. Laurent Seynat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la cheffe de la division « sûreté ».

### **Article 7**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation économique et développement durable » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- Mme Aude Bernadac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « régulation économique et développement durable » ;

- M. Gilles Vigneron, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « développement durable ».

### **Article 8**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « transport aérien » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- M. Philippe Doppler, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « transport Aérien » ;

- M. Vivien Verdon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de la division « transport aérien » ;

- M. Marc Moreau, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation.

### **Article 9**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent placé sous l'animation du chef de cabinet, au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, en application de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

- M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

- M. Alexis Clinet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

- Mme Delphine Follenius, attachée d'administration de l'Etat ;

- M. Philippe Doppler, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

- Mme Karin Mahieux, attachée d'administration de l'Etat ;

- Mme Aline Zetlaoui, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

- Mme Myriam Moutou, attachée d'administration de l'Etat ;

- M. Ludovic Pares, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

### **Article 10**

La décision du 28 novembre 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée.

### **Article 11**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 11 juillet 2024

R. THUMMEL